La soustraction à l'impôt du IIe millénaire avant J.-C. à 285 après J.-C. (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/45b98a53-9305-4b44-acbd-2636f265cd8c

ns générales

OAGUEN SYLVETTE
émoire : DESCAMPS OLIVIER
iversité Panthéon-Assas - Master Histoire du droit (finalité recherche)
on : 02-12-2020

.'histoire nous montre que politique et impôts sont étroitement liées et nombreuses sont les crises dont la cause trouve son origine fiscal pouvant conduire au refus de consentir à l'impôt et à vouloir s'y soustraire. La soustraction à l'impôt peut se traduire de res et l'actualité nous en fournit de nombreux exemples. En effet, les affaires de fraude fiscale, d'optimisation fiscale, d'exil, de s à de grands groupes de sociétés, à des personnalités, ou à de simples citoyens sont de plus en plus fréquentes. Mais elle se ement par des conflits sociaux dont on remarque l'émergence dans plusieurs états démocratiques et qui ont souvent pour origine de es. Beaucoup d'ouvrages associent la « question fiscale à la construction de l'État moderne depuis la fin du moyen âge ». La notion nt à l'impôt est, quant à elle, associée à la modernité démocratique et elle est perçue comme le corollaire de la légitimité de l'impôt. ne prérogative de l'autorité sous laquelle l'individu est placé, il serait faux de considérer que la levée de ces contributions se fait le pouvoir de coercition et la soumission forcée. Pourtant, est-il possible de dire que l'on consent de son propre chef au paiement d e par peur de la sanction que l'on s'engage à contribuer ? Si les termes consentement et impôt sont utilisés dans le vocabulaire ntiquité, l'association de ces deux mots est une conception consacrée par la révolution. En effet, c'est bien la notion de qui est mise en lumière au cœur même de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'article 14. La soumission à l'impôt isager dans les rapports que deux entités à savoir le contribuable et l'autorité en charge de la collecte entretiennent. Ainsi, à toutes présentent les mêmes problématiques : Quelles sont les circonstances qui poussent le contribuable à ne plus consentir à l'impôt et traire ? Quels sont dès lors, les moyens que ce dernier va utiliser pour s'y soustraire ? Quelle sera la réponse de l'autorité pour lutte omène ? Les recherches dans le cadre de ce mémoire seront effectuées sur une période de l'antiquité qui s'étale de la Mésopotami millénaire av. J.- C. jusqu'à la fin du principat romain en 285 de notre ère. La notion de soustraction à l'impôt ne peut être réduite à ictement politique et économique mais doit également être envisagée d'un point de vue sociologique. L'analyse sera donc basée su aux, économiques et sociologiques du paiement de l'impôt et de son non-paiement. À travers cette analyse nous tenterons de quelle que soit l'époque étudiée, des similitudes apparaissent et que les techniques employées sont identiques.
es : Fraude fiscale, Optimisation fiscale, Consentement à l'impôt, Révolte fiscale, Antiquité, Sociologie de l'impôt, abus de droit,

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-14281
urce : Ressource documentaire